

## Accueil Urbanisme

---

**De:** Isabelle Chabaud <isachabaud@yahoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 25 avril 2018 19:54  
**À:** Accueil Urbanisme  
**Objet:** Révision du PLU de Grasse - Enquête publique - Aire d'accueil des gens du voyage  
**Pièces jointes:** Courrier mairie de Grasse.pdf

Bonjour madame, monsieur,

Veillez trouver ci-joint notre courrier concernant la révision du PLU et le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le quartier de Clavary.  
Merci de le prendre en compte dans le cadre de l'enquête publique.

En vous remerciant,

Cordialement.

M. et Mme Chabaud.

ESI

M. et Mme Chabaud,  
83, route des Aspres,  
Bastides de la Mourachonne, Villa 40,  
06370 Mouans-Sartoux

Grasse, le 25 Avril 2018

A l'attention de monsieur Grange Jean Claude, commissaire enquêteur.

Objet : Aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur,

Nous avons été informés que la révision générale du PLU de Grasse prévoit la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le quartier de Clavary (parcelle EO227).

Nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes mais aussi de notre étonnement quant à ce choix étant donnée la localisation et l'environnement de la parcelle EO227.

L'accès, si toutefois, il devait se faire via le boulevard Emmanuel Rouquier, génèrerait des situations particulièrement accidentogènes.

La circulation et les manœuvres des caravanes auront pour conséquence d'entraver la circulation, qui va d'ores et déjà augmenter avec les nouvelles constructions PROMOGIM.

Précisons qu'il s'agit également de l'axe de circulation principal vers l'hôpital de Grasse et qui permet l'accès aux services des urgences.

D'autre part, la création d'une aire sur ce terrain aujourd'hui boisé d'oliviers aura pour conséquence de dénaturer encore un peu plus notre quartier, qui subit déjà le bétonnage de l'ensemble d'immeubles PROMOGIM dont les constructions vont commencer, mais aussi les nuisances de la zone industrielle dont on se demande parfois si certaines émanations sont totalement inoffensives pour la santé de tous et plus particulièrement des enfants.

Ce projet, s'il devait être réalisé, aurait pour conséquence la dévaluation des biens acquis, une augmentation des risques liés à la circulation et des nuisances sonores, un déboisement important pouvant entraîner un accroissement des risques naturels (cas de forte pluie).

Pour ces raisons, nous souhaiterions que ce terrain soit conservé pour la réalisation d'un projet qui saura mieux exploiter les qualités de ce terrain et de nature à valoriser notre quartier.

Aussi, nous vous demandons d'émettre un avis défavorable pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du gens du voyage dans le quartier Clavary (parcelle EO227).

Cordialement.